

## Piscine

On retrouve, au Québec, plus de 280 000 piscines de toutes sortes : spas, piscines hors-terre, piscines creusées, piscines gonflables, portatives ou temporaires. Malheureusement, on retrouve aussi, au Québec, le plus haut taux de noyades en milieu résidentiel au Canada.



Donc avant de préparer ou d'installer votre piscine, avez-vous

- ✓ demandé **un permis** à votre municipalité?
- ✓ vérifié l'existence **de normes municipales et provinciales en matière de sécurité?** (disponible en tout temps au bureau municipal)
- ✓ prévu des mécanismes de sécurité telle une **clôture munie d'un verrouillage** automatique?



Les règles de sécurité autour d'une piscine privée sont avant tout la responsabilité des citoyennes et des citoyens. **Voyez-y !**



**Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles :**

[http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=//S\\_3\\_1\\_02/S3\\_1\\_02R1.htm](http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=//S_3_1_02/S3_1_02R1.htm)